

Commune de Faumont
Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies
Tél 03.20.61.91.91
Fax 03.20.61.91.99

**Demande d'autorisation
d'ouvrir un débit temporaire**

DEBIT DE BOISSONS 1° et 2° catégories
(associations limitées à 10/an, pas de déclaration aux douanes)
DEBIT DE BOISSONS 3° catégorie avec repas
(5/an avec déclaration aux douanes)

Monsieur Le Maire,

Je soussigné (1)
ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire
à (2)
duau.....
à l'occasion de (3)

Le **Signature :**

- (1) Nom, prénoms, profession, domicile
- (2) Indiquer l'emplacement
- (3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

Arrêté du Maire

Le Maire de la Commune de FAUMONT (Nord),
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de Monsieur Le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L49 et L49-1-2 du Code des débits de boissons,
Vu le décret n°92-880 du 26 août 1992 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives,
Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des collectivités territoriales,
Vu les articles L22 et L48 du Code des débits de boissons,

Arrête

M.....est autorisé
à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons 1°, 2° ou 3° catégorie
{ Le }
{ Le } jusqu'àheures.....
{ Le }
{ Le }
A (4)

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie
La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.
En Mairie, le

(4) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit.

**Le Maire,
Henri COUELLE.**